

## Définitions et responsabilités

### Philippiens 2. 1 à 11

Voici un texte du Nouveau Testament qui ressemble beaucoup à celui de Hébreux 5.8.

C'est l'apôtre Paul qui en est l'auteur mais il l'a écrit sous la même inspiration de la Grâce que le fit l'auteur de l'épître aux Hébreux ! Il s'agit encore de notre divin modèle !

De nouveau, nous noterons 3 pensées essentielles :

- verset 8 : Jésus a appris l'obéissance jusqu'à la mort, et la mort ignominieuse de la croix !  
Il s'est rendu obéissant comme il s'est humilié lui-même, s'est dépouillé lui-même ! Notez bien ce « *Lui-même* » que nous avons souligné dimanche dernier !
- versets 9 et 10 : L'obéissance de Jésus fut récompensée et Il fut élevé au plus haut niveau qui soit !  
C'est Son nom et Son nom seul qui fera confesser toute bouche et plier tout genou, de toute créature où qu'elle soit !
- Verset 5 : Le disciple de Jésus est appelé à la même pensée, la même forme de pensée, la même mentalité, le même état d'esprit que son maître !  
Il est question de discipline personnelle bien sûr mais aussi de discipline d'Église : nous devons faire corps avec les autres, être unis les uns aux autres.

J'aimerais poursuivre cette étude biblique ce soir en définissant un certain nombre de mots que la Bible et nous-mêmes utilisons quand nous parlons de « la discipline dans l'Église ».

### *Définitions bibliques*

> **L'Autorité** (ce mot a des équivalents comme les mots « chef » ou « tête »)

Dictionnaire : - Personne ou organisme qui exerce un pouvoir

- Le droit de commander et de prendre des décisions.

Bible : 1 Corinthiens 11.3 à 16

Voici un chapitre qui évoque les problèmes d'autorité (les plus fréquents, avec ceux liés aux mœurs, prévus dans les derniers temps).

Beaucoup de chrétiens n'ont hélas retenu de ce chapitre que la mention du voile qui n'était qu'un signe ou qu'une marque d'autorité dans cette société grecque du 1<sup>er</sup> siècle.

Nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet devenu polémique dans certaines Assemblées mais retiendrons le principe enseigné et développé par le Saint-Esprit : celui de l'autorité souveraine et des autorités déléguées : « *Je veux que vous le sachiez...* »

- **Autorité suprême** : Dieu, et Dieu seul ! C'est Lui qui est assis sur le trône du Ciel et qui règne !  
Christ fut soumis au Père dans son incarnation.  
C'est grâce à Lui que les mondes ont pris place avec tout ce qu'ils contiennent !  
Esprits célestes et créatures humaines mais aussi les astres du ciel, les animaux et les végétaux de la terre ont tous une place et un rang dans un ensemble parfaitement coordonné, organisé en un constant mouvement.

- **Autorités déléguées** : L'époux sur l'épouse, les parents sur les enfants, les enseignants sur les élèves, les gouverneurs et les magistrats sur les citoyens, les maîtres ou patrons sur les serviteurs ou ouvriers, les conducteurs spirituels sur les Assemblées...

Romains 13.1 et 2 ; 13.5

## > **La loi, les règles, les ordonnances**

Dictionnaire : prescription établie par l'autorité applicable à tous, définissant les droits et les devoirs de chacun.

Selon la Bible, la loi est une règle de conduite émanant de l'Autorité divine et imposée au cœur ou s'imposant extérieurement.

*Nous mettrons de côté le sens particulier de « force qui contraint la volonté » employé par exemple par Paul avec les Romains quand il parle de « la loi du péché » (Romains 7.23).*

Il appartient donc à toute Autorité établie de définir la loi et la règle de conduite, de l'enseigner et ensuite, de la garantir.

Le terme français « loi » est rendu en hébreu par Torah qui signifie « instruction », en araméen par « Dath » qui signifie « décret » et en grec par « Nomos » qui veut dire coutume, loi : la loi doit donc être instruite, fixée officiellement et publiquement et enfin, suivie régulièrement et garantie.

- La loi morale est résumée par les 10 commandements donnés à Moïse au Sinaï : Exode 20. Elle a été répétée à plusieurs reprises dans l'Ancien Testament et le Nouveau Testament. Mais, elle est aussi relayée par la conscience universelle. Elle est donc l'expression même de la nature immuable du créateur ! La loi morale est donc bonne et ne disparaîtra jamais tant qu'il y aura des hommes sur la terre, selon la parole de Jésus lui-même.

1 Timothée 1.8 à 11 ; Romains 2.14 à 16

- En marge de la loi morale, Dieu donna aussi à Moïse une loi religieuse avec des ordonnances relatives au culte mosaïque, culte temporel destiné à être réformé pour laisser place au culte évangélique.
- Dieu donna encore les lois civiles et sociales qui sauvegardaient les droits de l'homme et devaient inspirer la conduite individuelle de la nation d'Israël. Jésus interpellait régulièrement ses auditeurs : « *Il est écrit dans votre loi...* » À noter que le code pénal actuel des sociétés occidentales est d'inspiration judéo-chrétienne de même que beaucoup de chartes et autres règlements intérieurs gérant les relations humaines dans les entreprises, écoles ou autres sociétés humaines.
- Nous devons ajouter qu'avec la loi morale, existent aussi les lois spirituelles qui régissent le Royaume de Dieu et qui doivent être connues et respectées dans l'Église :

Romains 14.10 à 20

## > **La discipline**

Dictionnaire : - L'ensemble des règles et des obligations qui régissent une société  
- La soumission à cet ensemble.

Discipliner (selon le dictionnaire !) = maîtriser pour rendre utilisable !

C'est une œuvre éducative dans toutes les sphères où la discipline est exercée.

Selon la Bible, la discipline est la conjugaison de la soumission et de l'obéissance.

Le mot « discipline » lui-même ne figure pas dans nos traductions mais le mot « disciple » (celui qui accepte le joug d'un maître) y est employé des centaines de fois.

## - **La soumission**

« *Se mettre sous* » ; se placer sous l'autorité dont on dépend ; reconnaître cette autorité.

Jacques 4.7 : « *Soumettez-vous donc à Dieu* » après avoir évoqué les orgueilleux auxquels Dieu résiste !

1 Pierre 2.13 à 19 ; 3.1 et 2 ; 5.5

## - **L'obéissance**

Le respect de la règle et de l'ordre donné. Un acte plus extérieur, visible de tous, plutôt qu'une disposition de cœur intérieure.

Éphésiens 6.1 et 2 ; 6.5

Remarques : - On peut obéir sans être soumis : Matthieu 15. 8 et 9

- On peut désobéir tout en restant soumis : Actes 4. 18 à 20.

## > **Les sanctions**

Il s'agit autant d'actes de considération que d'actes de punition, autant de récompenses que de blâmes. La discipline doit être accompagnée et garantie par des encouragements, des félicitations autant que par des avertissements et des corrections.

Une discipline qui punirait sans jamais récompenser serait incomplète et décourageante !

Une discipline qui encouragerait sans jamais punir serait faible et imprudente.

Matthieu 25.23 ; 25.26 à 28

## *Qui doit exercer la discipline dans l'Église ?*

Il y a 4 acteurs principaux dans cet exercice :

- Dieu lui-même
- Chaque disciple personnellement
- Les conducteurs spirituels
- L'Église entière.

Chacun de ces acteurs doit prendre sa place et surtout la garder (c'est le cas de Dieu lui-même !). Là, plus qu'ailleurs peut-être, il existe des choses qui nous appartiennent et d'autres, non ! C'est sans doute pour les avoir confondues que, parfois, nous avons dû ici ou là faire face à des souffrances inutiles.

### **1. Dieu, lui-même !**

Actes 5.1 à 11

1 Corinthiens 11. 27 à 34

Il y a toujours des éléments qui échappent à notre connaissance : les pensées secrètes du cœur non exprimées, les sentiments cachés pour ne pas dire le ressentiment, l'amertume, les désirs de vengeance, le pardon retenu... mais qui sont connus par « *Celui qui sonde les cœurs et les reins* ».

Parfois, il existe aussi des actes commis cachés (ou cachés pour un temps), comme ce fut le cas dans l'Assemblée de Jérusalem, mais que Dieu ne peut laisser impunis.

Pierre a exercé la parole de connaissance face à Ananias, en lui révélant le fait caché, puis la parole de sagesse avec Saphira, en lui révélant ce qui allait se passer, ce que la Sagesse de Dieu avait arrêté !

Voilà pourquoi Dieu intervient lui-même dans la discipline de l'Église !

Ajoutons qu'il pourrait arriver que l'Église ou ses dirigeants ne puissent assurer correctement la discipline pour diverses raisons : dans ces cas de figure, je crois aux interventions miraculeuses de la justice de Dieu ou de Sa sagesse, autant que je crois à celles de Sa bonté ou de Sa puissance ! C'est ce qu'expliquait le prophète Ézéchiël dans son chapitre 34 : « *Le Seigneur reprendra ses brebis et lui-même les paîtra* ».

Petite remarque : Lorsque, à l'évidence, Dieu intervient, sachons nous taire et évitons de commenter, encore moins de nous réjouir ! C'est aussi une chose qui n'est pas appréciée dans le Royaume de Dieu : Proverbes 24.17.

« *L'homme selon le cœur de Dieu* » respecte encore les oints, même lorsque l'onction les a hélas quittés !

## 2. Chacun de nous

« *Que chacun s'examine soi-même et qu'ainsi... !* » (1 Corinthiens 11)

La discipline est d'abord une affaire personnelle devant Dieu !

Comme Jésus, chaque disciple doit apprendre à se conduire devant Dieu, son Père !

Nous devons d'abord nous occuper de nous-mêmes ! C'est la fameuse et célèbre histoire "de la paille et de la poutre", racontée par Jésus dans son 1<sup>er</sup> discours !

Ceci étant dit, il nous faut néanmoins prendre nos responsabilités à l'égard de nos frères !

C'est ce que rappellera l'apôtre Paul aux Corinthiens : 1 Corinthiens 6.1 à 5.

Revenons au texte fondateur de Jésus, de Matthieu 18, lu dans la 1<sup>ère</sup> étude :

« *Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul !* »

Lecture pages 73 et 74 : « La discipline dans l'Église » de Lewi Pethrus.

## 3. Les conducteurs spirituels

Les pasteurs et anciens des Assemblées locales sont appelés « les conducteurs spirituels ».

Dans le Nouveau Testament, ils agissaient accompagnés parfois du conseil des apôtres, fondateurs de ces Églises. Nous notons que Paul traite plusieurs cas de discipline dans ses lettres, notamment en s'adressant aux Corinthiens (à 2 reprises), aux Thessaloniciens, aux Galates...

1 Timothée 5.1 ; 5.17 à 22

2 Timothée 2.24

2 Timothée 4.1 à 5 ; 4.14

Tite 1.13

Tite 2.1 à 10 ; 2.15

Tite 3.1 ; 3.10

Notons les verbes employés – certains plusieurs fois - qui déterminent la responsabilité des conducteurs spirituels : Dire – Affirmer – Rappeler – Insister – Exhorter – Reprendre – Censurer – Avertir – Instruire – Réprimander.

Notons aussi cette expression : « *le faire avec une pleine autorité* » (Tite 2.15)

Cette autorité sera entière si, d'une part, les conducteurs se rappellent qu'ils exercent une délégation spirituelle donnée par le Seigneur qui autorise leur mission : là comme ailleurs, ils agissent en son nom ! Et c'est pour cela que Jésus est au milieu d'eux !

D'autre part, il y doit y avoir aussi une crédibilité personnelle, familiale et ministérielle qui donneront une autorité au pasteur ou à l'ancien.

Les questions de réputation, de témoignage, de compétence spirituelle, de fiabilité doctrinale, de conscience sont essentielles pour la reconnaissance de l'autorité !

## 4. L'Église entière

Jésus parle de l'Église entière quand la démarche l'impose. Les apôtres aussi évoquaient la responsabilité complète de l'Église dans certains cas de figure :

1 Corinthiens 5.1 à 13

L'Église entière et rassemblée doit parfois être informée de certaines situations et unie dans leur traitement : décisions et prière.

Nous reviendrons sur cette démarche de l'exclusion, et même sur l'expression employée par Paul au verset 5, dans notre prochain volet qui répondra à cette autre question :

« Comment exercer la discipline dans l'Église ? »